

## **REGLEMENT DU CONCOURS MUNICIPAL**

### **DE DECORATIONS DE NOEL (EXTERIEUR)**

#### **ARTICLE 1 – PARTICIPATION**

La commune de Bouzigues organise un concours de décorations de Noël extérieures ouvert à tous les particuliers habitant la commune mais aussi aux commerces Bouzigauds.

#### **ARTICLE 2 – COMPOSITION DU JURY**

Le jury du concours est composé de :  
3 élus du Conseil Municipal  
L'ensemble du Conseil Municipal des jeunes

- Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.

#### **ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS**

Si vous souhaitez participer, vous devez vous inscrire jusqu'au 15 décembre inclus.  
Pour cela, vous pouvez soit vous rendre à l'accueil de la mairie soit envoyer un mail à [accueil@bouzigues.fr](mailto:accueil@bouzigues.fr)  
Il faudra stipuler votre nom et prénom, adresse et numéro de téléphone.

#### **ARTICLE 4 – CATEGORIES**

- 1ère catégorie : particuliers – maisons et jardins
- 2ème catégorie : particuliers – fenêtres et balcons
- 3ème catégorie : commerces

Il est à noter que les façades, jardins, balcons et fenêtres (ou vitrines) devront être visibles depuis la voie publique de 17h à 22h.  
Le jury du concours notera toutes les décorations afin d'attribuer les prix.  
Les participants au concours devront maintenir en l'état leurs décorations du 15 décembre 2023 au 1er janvier 2024.

#### **ARTICLE 6 – CRITERES D'APPRECIATION**

Lors de son passage surprise, le jury appréciera les efforts réalisés par les participants avec des décorations (lumineuses ou non) en matière d'esthétique, de diversité du matériel utilisé et d'inventivité.  
La notation sera fonction :  
- de la densité et de l'importance de la décoration,  
- de la répartition et de l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement,  
- de l'harmonie et de la qualité des éclairages diurnes et nocturnes,  
- du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments de décors).

#### **ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES PRIX**

Le jury remettra un prix surprise pour la décoration la plus appréciée de chaque catégorie.  
Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

#### **ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX**

Les récompenses seront attribuées lors d'une remise des prix en début d'année.

#### **ARTICLE 9 – PHOTOS**

Le jury se réserve le droit de photographier les différentes décorations pour une exploitation éventuelle (presse, réseaux, site Internet, lettre d'informations...). Certains clichés pourront être projetés à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population. L'accord du participant est acquis lors de son inscription.

#### **ARTICLE 10 – ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS**

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

